



Propriétaire refuse remboursement caution

Par jjapointcom

Bonjour,

j'étais locataire d'un appartement que j'ai habité 2 ans.
Il y a 2 mois, j'ai donné congé avec LR.
J'avais un préavis de 3 mois à respecter.

Sachant que je n'y résidais plus, mon propriétaire, m'a proposé il y a 1 mois, de reprendre l'appartement, me libérant ainsi des 2 derniers loyers normalement dûs jusqu'à la fin du préavis.
Ce que j'ai accepté.

Nous avons signé 3/4 jours plus tard, suite à sa proposition, l'état des lieux de sortie.

Aucun problème particulier constaté dans l'état des lieux de sortie.

Aujourd'hui, à ma grande surprise, il refuse de me rembourser ma caution.
Il me dit que sa proposition de reprendre l'appartement et la caution ne sont pas liés et que j'ai accepté de mon plein gré de le lui rendre.
Je rappelle à nouveau que nous avons signé l'état des lieux de sortie.

Il affirme que la caution sert à compenser les loyers qui auraient dû être payés jusqu'à la fin du préavis.
Qu'en pensez vous ?

Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par janus2

Bonjour,
Malheureusement, la loi est du côté de votre bailleur. Le locataire est tenu de payer loyer et charges jusqu'au terme du préavis, même s'il quitte le logement avant, sauf si un nouveau locataire prend possession des lieux.
Lorsque votre bailleur vous a proposé de reprendre le logement et de vous faire cadeau des loyers restants, il aurait fallu faire mettre cela par écrit !